

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 09 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
19 09 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Absents :
Excusés : 2

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSETNET Gérôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian,

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M THIEBAUD Pierre

SECRETARE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 13 RESTAURATION MORTE HOTELANS – POURSUITE DE TRAVAUX

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » avait été initialement signé pour 6 ans, de 2014 à 2020. Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en 2017, et afin de prendre en compte dans le calendrier de la démarche la réorganisation de l'intercommunalité, la prise en main de la nouvelle compétence GEMAPI par les EPCI et leurs groupements, ainsi que l'entrée en vigueur du 11ème programme de l'Agence en 2019, un avenant pour la période 2019-2021 a été établi, sur la base d'un programme d'actions actualisé.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue est en charge de la mise en œuvre des actions (19) inscrites au contrat relevant de sa compétence.

L'action n°I21-BVD-04 « Restauration de la morte d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs (39) : réalisation des travaux » est éligible aux subventions de l'Agence de l'eau.

En 2010, suite à une sollicitation de M. le Maire de Longwy-sur-le-Doubs, le projet de restauration de la morte d'Hôtelans a été intégré au Contrat de Rivière « *Vallée du Doubs et territoire associés* ». Cette sollicitation de la commune va dans le sens de l'étude menée sur les bras morts de la basse vallée du Doubs par l'EPTB Saône et Doubs en 2011. En effet, l'étude précise les éléments suivants :

- Plus de 70% des bras morts inventoriés sont dans un stade évolutif très avancé et présentent une connexion (aval et amont) défavorable pour nombre d'espèces ;
- Dynamique fluviale quasi inexistante (enrochements, incision) donc pas de création de nouveau bras secondaires.

En 2019, le SMDL est devenu compétent pour la mise en œuvre de ce projet, par transfert des collectivités de la compétence GEMAPI. Le comité syndical, en décembre 2019, a approuvé la poursuite de l'opération et autorisé le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération (marchés d'études, prestations diverses associées, dossier réglementaire, conventions avec les riverains, consultation des entreprises et travaux préparatoires).

Aujourd'hui, les études de dimensionnement du projet et les conventionnements avec les propriétaires riverains sont finalisés

Le planning prévisionnel des travaux de restauration de la morte d'Hotelans, après réception de l'Arrêté Préfectoral qui sera délivré au SMDL, est le suivant :

- hiver 2022-2023 : Travaux préparatoires (débroussaillage, coupe de certains arbres, création des accès,...) ;
- fin aout à mi-octobre 2023 : travaux de terrassement pour la réalisation des différents aménagements ;

Le montant prévisionnel total de l'opération (travaux de restauration, communication, coûts d'ingénierie interne) est de **316 291,80 euros TTC**.

Afin, de poursuivre la mise en œuvre de cette opération retenue dans le contrat de rivière Doubs et territoires associés, après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération « Restauration de la morte de d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs (39) : réalisation travaux de restauration »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés de travaux et de prestations diverses associées.
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 26 septembre 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER